

LE CULOT MONSTRE DE LA COMMISSION DE PAIEMENT DE CASH (CPC)

Ce courrier émanant de la **COMMISSION DE PAIEMENT DE CASH (CPC)** est formel : « Le 2 décembre 2022, vous allez empocher près de 800 000 € cash par chèque bancaire à votre seul profit ! »

Le montant exact du chèque annoncé est de 789 000 €. Le signataire de la bonne nouvelle – **Hulysse de MONTGARNIER** – est euphorique : « Vos millions d'argent cash en liasses de billets de banque pleuvent sur vous. C'est étourdissant de joie ! Tout est à votre seul profit ! Vous pouvez hurler de bonheur immensément grandiose ! »

Vous n'y croyez pas ? Le PDG du **CPC** vous rassure : « Ce n'est pas une plaisanterie ! Ni une arnaque ! Encore moins une fausse vérité ! »

Bien évidemment, ce n'est pas l'analyse du **Réseau anti-arnaques** qui alerte tout consommateur de ces fausses promesses. Le destinataire d'un tel message est incité à régler la somme de 40 € au titre de frais forfaitaires. Et des centaines de milliers de destinataires ont reçu le même courrier...

Seule la puissante loupe du **Réseau anti-arnaques** a permis de découvrir dans le texte une minuscule formulation : « Le contenu de ce courrier à caractère prometteur n'engage pas l'éditeur et laisse libre cours à croire, ou à ne pas croire, à ces textes purement métaphysiques. »

Qui écrivait qu'il ne s'agissait pas d'une arnaque ?

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 **PARTHENAY** cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page **Facebook** du **RAA**.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)